

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 24/037/2007 – ÉFAI
20 juin 2007

Informations complémentaires sur l'AU 41/06 (MDE 24/019/2006, 17 février 2006) et ses mises à jour (MDE 24/020/2006, 21 février 2006, MDE 24/023/2006, 7 mars 2006, MDE 24/029/2006, 31 mars 2006, MDE 24/036/2006, 11 mai 2006 ; MDE 24/059/2006, 3 octobre 2006 ; MDE 24/007/2007, 25 janvier 2007) – Crainces de torture / détention au secret / Prisonniers d'opinion

SYRIE Husam Ali Mulhim (h), étudiant, 22 ans
 Tarek Ghorani (h), étudiant, 22 ans
 Maher Ibrahim (h), commerçant, 26 ans
 Ayham Saqr (h), employé d'un salon de beauté âgé de 31 ans (chiffre à confirmer)
 Alam Fakhour (h), 29 ans (chiffre à confirmer, la précédente mise à jour indiquait
26 ans)
 Omar Ali al Abdullah (h), étudiant, 22 ans (chiffre à confirmer)
 Diab Sirieyeh (h), 22 ans (chiffre à confirmer, la précédente mise à jour indiquait
26 ans), étudiant

Les sept hommes nommés ci-dessus ont été condamnés le 17 juin à des peines d'emprisonnement allant de cinq à sept ans, à l'issue d'un procès inique devant la Mahkamat Amn al Dawla al Aliya (Cour suprême de sûreté de l'État).

Tous ont été déclarés coupables, en application de l'article 278 du Code pénal syrien, d'avoir « pris des initiatives ou fait des déclarations écrites ou orales susceptibles de mettre l'État en danger, de nuire à ses relations avec un pays étranger ou de l'exposer à une action hostile ». Maher Ibrahim et Tarek Ghorani ont également été reconnus coupables de « diffusion de fausses nouvelles » aux termes de l'article 287 du Code. Ils ont été condamnés à sept années d'emprisonnement, et les autres à cinq. Ali Nizar Ali, qui faisait partie du même groupe, a été libéré à la faveur d'une amnistie le 28 décembre 2006.

Ces hommes avaient été arrêtés entre le 26 janvier et le 18 mars 2006 par les services de renseignements de l'armée de l'air à Harasta, près de Damas. Amnesty International pense qu'ils ont été interpellés pour avoir formé un groupe de discussion et publié des articles favorables à la démocratie sur Internet. Vers la fin du mois d'avril 2006, ils ont été transférés des locaux des services de renseignements de l'armée de l'air à la prison de Saidnaya, dans la banlieue de Damas. Au cours de leur procès, en novembre 2006, ils ont tous nié les faits qui leur étaient reprochés et ont affirmé que leurs « aveux » leur avaient été arrachés sous la torture lorsqu'ils étaient détenus au secret. Le tribunal n'a pas mené la moindre enquête sur ses allégations.

Amnesty International considère ces sept hommes comme des prisonniers d'opinion, car ils n'ont fait qu'exprimer pacifiquement leurs convictions.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Amnesty International continuera de surveiller la situation de ces hommes et de faire campagne en leur faveur par d'autres moyens.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*